



## LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE À VOCATION UNIVERSELLE, MAIS D'APPLICATION TOUJOURS LIMITÉE

### EN FRANCE MÊME

▷ En **ALSACE-MOSELLE**, territoire annexé à l'Empire allemand de 1871 à 1918, la loi de 1905 ne s'applique pas. Les prêtres, rabbins et pasteurs sont salariés par les collectivités publiques locales.

▷ En **GUYANE**, à **MAYOTTE**, en **NOUVELLE CALÉDONIE**, en **POLYNÉSIE FRANÇAISE**, à **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**, à **WALLIS-ET-FUTUNA**, le droit des cultes est régi par des textes spécifiques : dans ces territoires, sous des formes diverses, les cultes sont financés par les collectivités publiques et l'État.



**EN EUROPE**, dans les principaux pays voisins, cohabitent des régimes de religion d'État, de religions nationales, de religion dominante, des régimes où l'État reconnaît plusieurs confessions, qui sont alors dotées d'un statut privilégié, et des pays où les Églises sont séparées de l'État, à des degrés divers : **voir au verso**.

**LA LAÏCITÉ** est un principe à vocation universelle, mais le terme lui-même est difficile à traduire dans d'autres langues, d'où des contresens et des approximations.

### La Laïcité dans le monde

**Une trentaine de pays** ont une constitution laïque : la Turquie, l'Inde, le Japon, le Mexique, 9 pays africains dont le Mali, etc. L'Uruguay a laïcisé ses jours fériés, le Niger et la Côte d'Ivoire précisent que « *la Laïcité de l'État ne peut faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle* »



▷L'ESPAGNE est un État laïque séparé de l'Église (Constitution de 1978). Les relations avec l'Église catholique sont régies par un Concordat. L'Espagne reconnaît les religions témoignant d'un "enracinement notoire" et signe des accords avec elles : le judaïsme, l'islam et le protestantisme.

▷L'ITALIE reconnaît le principe de laïcité, mais l'église catholique jouit d'un statut privilégié : elle reçoit une part de l'impôt sur le revenu et la religion catholique est enseignée dans les écoles publiques.

▷En BELGIQUE, six religions sont reconnues et les mouvements laïques bénéficient des mêmes avantages que les religions reconnues avec des conseillers moraux dans les prisons, écoles, hôpitaux et armée et avec des cours de morale laïque à l'école publique.

▷L'ALLEMAGNE constitue un cas particulier (avec la SUISSE et l'AUTRICHE) : il s'agit d'un régime de séparation, mais agrémenté d'une reconnaissance de plusieurs religions.

▷Le PORTUGAL et l'IRLANDE sont des régimes séparatistes, même si le poids de l'église catholique y demeure prépondérant.

▷Les PAYS-BAS connaissent également une séparation de l'église réformée.

▷Au ROYAUME-UNI, il existe deux églises établies : en Angleterre, l'église anglicane et en Ecosse, l'église presbytérienne. Le souverain est le chef de l'église anglicane.

▷MALTE demeure le seul Etat de l'Union Européenne où le catholicisme est la religion d'état.